

# La nouvelle loi sur les collèges apporte l'opportunité, l'incertitude

Randy Robinson

Au moment où vous lisez cet article, jusqu'à 10 000 membres du personnel de soutien à temps partiel des 24 collèges auraient juste terminé un vote historique.

Presque aussi nombreux de membres du personnel scolaire à temps partiel et de session (période limitée) attendraient peut-être encore pour faire compter leurs votes.

Et les membres du personnel scolaire à temps plein négocieraient encore un nouveau contrat.

Ils sont tous des travailleurs aux collèges. Ils sont tous touchés par les changements apportés à la Loi sur la négociation collective dans les collèges (LNCC).

Il y a un an, le gouvernement McGuinty a en effet apporté des changements de fond en comble à la LNCC par suite d'une campagne de mobilisation organisée par le SEFPO qui a duré trois ans. La nouvelle loi reconnaît, pour la première fois, le droit des milliers de travailleurs à temps partiel des collèges de se syndiquer. Les campagnes de syndicalisation du SEFPO ont donné lieu à un vote d'accréditation pour le personnel scolaire en janvier – février de cette année, suivi du vote pour le personnel de soutien en octobre.

Les résultats des deux campagnes sont toujours inconnus.

Après le vote pour le personnel scolaire, les collèges ont fait des efforts concertés auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario pour arrêter le comptage des bulletins de vote.

« C'est absolument scandaleux que des avocats payés par une agence gouvernementale amasseraient 5 000 \$ ou plus par jour pour saboter la loi adoptée par le même gouvernement » a déclaré Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO. « Nous emploierons tous les moyens à notre disposition pour faire compter les votes du personnel scolaire et de soutien aussitôt que possible. »

La nouvelle LNCC a causé beaucoup d'incertitude à la table de négociation, a déclaré Ted Montgomery, président de l'équipe de négociation du personnel scolaire des collèges et membre du conseil exécutif du SEFPO.


« Ce qui se passe maintenant : vous vous présentez au travail et vous faites votre boulot, mais vous ne pouvez pas dire grand-chose à l'égard du mauvais traitement que vous connaissez si bien, » a déclaré Candy Lindsay, travailleuse à temps partiel au collège Fleming à Peterborough et mobilisatrice de la campagne visant à faire syndiquer tout le personnel de soutien à temps partiel des collèges d'un bout à l'autre de l'Ontario.

« Avec un syndicat comme le SEFPO, nous aurons voix au chapitre. »



Photo: Jason Crowtz

« En vertu de la nouvelle loi, le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges, qui est techniquement l'agent négociateur, a moins d'autorité et les collèges individuels ont plus de pouvoir » a-t-il continué. « Ils ont plus de difficultés à conclure une entente car les collèges sont tellement nombreux — et ils ont des opinions différentes à l'égard des relations de travail. »

Ces jours-ci, la seule chose certaine à propos des relations de travail dans les collèges : le SEFPO continue à lutter pour les droits de tous les travailleurs dans les collèges — à temps plein et à temps partiel. 

## La Société canadienne du sang conclut une entente de 3 ans

Don Ford

Au bout de 13 jours de négociation, l'équipe de négociation du SEFPO pour la Société canadienne du sang a conclu une nouvelle convention collective le 14 septembre 2009.

Appuyée par un mandat de grève de 98 pour cent, l'équipe a fait échouer les concessions demandées par l'employeur et a réalisé des gains à l'égard des augmentations de prime, des indemnités de repas et des

périodes de pause. Les membres recevront aussi des augmentations salariales qui se totaliseront à 8,5 pour cent pendant la durée de la convention collective, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011.

Félicitations à l'équipe de négociation d'avoir conclu une excellente entente pour les membres de la Société canadienne du sang.



La double page suivante comprend des images des négociations « Une vraie tempête » qui ont eu lieu d'un bout à l'autre de la province en 2008/2009.